



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL **MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021 (AFFICHAGE)**

Etaient présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Pascal VENET, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET, Véronique CROZIER et Alexandre CORNU.

Absents excusés : Samuel JUBAN, Frédéric MAUVERNAY, Eric RAMBAUD

Secrétaire de séance : Alexandre CORNU

Véronique CROZIER, Sandra BERTHOLLET, Ludovic CHARVOLIN, Christelle BUFFAT seront arrivées en cours de séance car ils assistaient à une autre réunion.

1) Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour des prestations d'assurance

Les contrats d'assurance de la CCMDL et des communes ayant adhéré au groupement de commande en 2018 arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

Au regard de la particularité des contrats d'assurance, il est prévu d'avoir recours aux services d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Monsieur le Maire souhaite que la commune adhère à ce groupement de commande en vue de la conclusion des contrats pour des prestations d'assurance. Le fait d'adhérer à ce groupement en 2018 avait permis à la commune de réaliser d'importantes économies.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention constitutive d'un groupement de commande pour des prestations d'assurance. Cette convention a pour objet de constituer un groupement de commande et de déterminer les droits et obligations de chacun dans ce cadre.

2) Approbation d'une convention pour la fourrière animale avec le Domaine des Mûriers pour 3 ans

Le Domaine des Mûriers de St Etienne-le-Molard propose de renouveler la convention fourrière animale. Deux modifications ont été apportées cette année, la durée est portée à 3 ans et le tarif par habitant passe à 0.45 € (0.44 € en 2021). En signant cette convention, la commune confie au Domaine des Mûriers le soin d'accueillir les chiens et chats trouvés sur son territoire.

Participation financière : 0.45 € par habitant

821 x 0.45 = 369.45 €

Le Conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

3) Réalisation d'un plan topographique du stade

Suite aux études réalisées sur la commune de Meys, le Conseil Municipal de Meys s'est prononcé défavorablement, à deux reprises, sur la création d'un terrain synthétique sur sa commune.

Le Club de Foot Meys Grézieu sollicite de nouveau la commune de Grézieu et étudie la possibilité d'installer un terrain synthétique sur le terrain en herbe.

Il souhaiterait pour cela faire réaliser un levé topographique par un géomètre.

Monsieur le Maire propose de réaliser le plan topographique du stade de foot. Le devis réalisé par le Cabinet Denton s'élève à 1070 € HT.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge cette étude.

En échange le FCMG devra prendre en charge la peinture de traçage du stade à hauteur de 500 € sur l'année 2022 (soit environ la moitié de la facture).

Ce levé topographique permettra d'avancer sur le projet tout en sachant qu'à ce jour, aucune décision concernant l'aménagement d'un éventuel terrain synthétique sur la commune, n'a été prise.

4) Présentation du RPQS assainissement non collectif 2020 (Didier BLANCHARD)

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif est disponible sur le site du SIMA Coise.

Le SIMA COISE a intégré Forez Est. Le territoire est très étendu : 79 communes ont transmis la compétence assainissement non collectif au SIMA Coise.

Le siège du SIMA Coise se situe à St Galmier.

Philippe BONNIER est président.

533 contrôles de bon fonctionnement ont été effectués et 213 diagnostics pour vente.

Bilan pour la commune : 144 installations à Grézieu (dont 30 ont des travaux obligatoires).

Désormais, pour ceux qui ont des travaux obligatoires à réaliser, s'ils ne font pas leurs travaux, leur redevance sera multipliée par 2.

5) Tarifs des concessions de cimetière 2022

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2021 :

168 € concession simple (30 ans)

336 € concession double (30 ans)

84 € concession simple (15 ans)

168 € concession double (15 ans)

Columbarium 15 ans : 416 €

30 ans : 676 €

Répartition : 50% commune / 50% CCAS

6) Compte rendu des commissions et questions diverses

- Travaux de voirie (Yannis HODOUL) : les travaux de la rue des Colombes ont bien avancé. Il reste le béton désactivé et l'enrobé à réaliser.
La rue sera en zone 30 à sens unique.
Barrière à poser devant l'école : à décider avec la commission voirie
Suite à la demande de riverains, la commission s'est rendue sur place pour étudier une éventuelle installation de « bourrelets » pour faire ralentir les véhicules. La commission a refusé ce principe. Si elle commence à accepter ce type de demande, cela risque d'être compliqué par la suite. De plus, cela aurait été un problème lors du déneigement.
Une simple signalisation est à prévoir à l'approche des habitations pour les usagers qui roulent vite sur les chemins ruraux.
La commission a également refusé la demande d'un administré de mettre un panneau « voie sans issue » pour signaler les chemins de terre au-dessus du barrage.
La demande d'un stationnement permanent place de l'église a également été refusée par la commission.
Illuminations : des efforts sont à faire l'année prochaine sur la place des jardins (à voir avec la commission espaces verts).
- Commission assainissement CCMDL (Yannis) : rédaction d'une charte sur ce que chaque commune doit faire (Yannis la présentera lors de la prochaine réunion). Dans les travaux du lotissement, il y a eu le dévoiement de la canalisation d'assainissement. La CCMDL a été sollicitée (coût de l'opération 30 000 €).
- Commission jeunesse (Sandra Berthollet – Véronique Crozier) : rédaction de la politique jeunesse (phase 2). La CCMDL va travailler sur la mobilité des jeunes. Gros problèmes de harcèlement sur les réseaux, harcèlement scolaires, addiction, ...
Il est important d'intégrer les jeunes dans le milieu associatif dès le plus jeune âge.
- Réunion Mobilité CCMDL ce jour à la salle polyvalente (Ludovic Charvolin) : incitation à l'utilisation du vélo électrique, le covoiturage, les transports en communs. Des affiches et une petite vidéo ont été réalisés pour inciter les administrés à utiliser ces moyens de transport. Le collectif « les arts des champs » a fait une intervention.
Un appel à projets AVELO2 a été lancé (réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de la CCMDL, petits équipements et aménagements, action d'animation – communication, renfort en ingénierie avec le recrutement d'un chargé de mission Vélo).
- Conseil municipal des jeunes : 3 projets ont été retenus :
 - faire venir les sapeurs-pompiers pour apprendre les gestes de 1^{er} secours
 - faire un bike & run dans le village
 - échanges sur le projet « mettre des pistes cyclables de Grézieu à Chazelles » (la commune n'est pas entièrement décisionnaire car le projet se situe sur une voie départementale et non communale)

- Site internet : mise en service du nouveau site internet fin décembre
- Journée du 13/11 sur les enfants cachés : mise en ligne du document remis à chaque conseiller sur le nouveau site internet
- Commission agriculture CCMDL : la CCMDL s'engage à verser 17 000 € par an sur 3 ans au jeune agriculteur d'Haute-Rivoire qui a repris la ferme de son oncle décédé. Si ce jeune ne peut pas acheter, c'est la CCMDL qui rachètera la globalité : 319 000 €.
- Mission archivage par le CDG : devis 29 jours x 315 € = 9 135 € - Le devis est conséquent -à voir
- Distribution des sacs poubelles au local technique : permanences samedi 18/12 de 9h à 11h30 et vendredi 07/01 de 16h30 à 19h.
- Vœux du maire : vendredi 14 janvier à 18h.
- Subvention révision du PLU : 17 308.50 €
- Contribution provisoire de la commune au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais pour 2022 : 2 597.80 € (2 579.50 en 2020). Cette somme est fiscalisée.